

259 - BEAULIEU - 15102019 - 18441

Sujet: [INTERNET] enquete publique projet eolien Bersac-sur-Rivalier

De : Jean-Christophe Beaulieu <jeanchristophebeaulieu@gmail.com>

Date : Tue, 15 Oct 2019 18:11:15 +0300

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Messieurs,

veuillez trouver en piece jointe l'argumentation pour notre avis negatif sur ce projet

en raison de la covisibilite en surplomb du chateau (15 metres de hauteur) des eoliennes de 180 metres et l'impact sur l'attrait et la sauvegarde de celui-ci ;

et en raison de la non prise en compte volontaire par le promoteur industriel de cet impact dans le dossier officiel.

Pour votre information, nous avons egalement adresse une copie de cet avis a la DRAC qui nous a repondu que seul le prefet est competent sur les dossiers eoliens.

En vous remerciant de votre ecoute et de votre dilligence.

Bien cordialement

Jean-Christophe Beaulieu
Proprietaire du Chateau du Chambon
Le Chambon
87370 Bersac sur Rivalier

Chateau du Chambon.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

Messieurs,

merci de votre écoute lors notre rencontre à votre permanence.



Originaire d'Oradour-sur-Glane, j'ai fait le choix, après une vingtaine d'années en expatriation, d'acquérir le château du Chambon en raison de la qualité de vie et de l'authenticité des paysages du Limousin avec l'ambition de contribuer au développement culturel et touristique de la région.

Ce château du 16ème siècle constitue un rare exemple de Renaissance en Limousin mais surtout il est un des rares châteaux de cette époque au nord de la Haute-Vienne qui nous soit parvenu sans destruction et avec peu de modifications. Il est inscrit aux Monuments Historiques ; et, d'importance dans l'instruction du dossier, les parcelles, les façades et les toitures sont -- entre autres éléments-- inscrites et protégées.

L'attractivité d'une région joue un rôle important dans l'attractivité d'un château mais l'attractivité d'un château joue également un rôle important dans l'attractivité d'une région.

Un château du 16ème siècle ne saurait survivre au 21ème siècle sans une forme d'accueil du public afin de contribuer à sa sauvegarde. Nous avons d'ailleurs dès cet été proposé des visites guidées et avons reçu un accueil très favorable avec plus de 300 visites en un mois pour cette première ouverture dans l'histoire du château : il y avait une vraie attente du public. Nous souhaitons l'ouverture de chambre d'hôtes dès l'année prochaine. Et travaillons enfin sur d'autres initiatives culturelles.

En parallèle nous prévoyons une tranche de travaux importants pour la sauvegarde du château (plus de 200 000 euros) dans le respect du Code du Patrimoine (ce qui double la facture). Ces travaux concernent les toitures classées qui seraient demain en co-visibilité des éoliennes géantes.

Qu'est ce qui modifiera réellement et durablement l'aspect historique du château : le choix entre deux catégories supérieures d'ardoise ou la co-visibilité avec des éoliennes géantes ?

Tous ces projets dépendent de l'attrait du public. Sans aucun doute l'insertion du château dans la vallée de la Gartempe entre Rivalier et Ardour au pied des monts d'Ambazac contribue fortement à l'attrait du domaine ; cette implantation n'est pas historiquement liée au hasard.

C'est à ce titre que nous nous inquiétons des nombreux projets éoliens en cours qui menacent tous ensemble le domaine d'encerclement aux quatre points cardinaux : Bersac, Folles, Laurière, Marsac... sans nommer St Pardoux et les projets au-delà.

Si le château se trouve encerclé par les projets d'aérogénérateurs industriels géants de Bersac, Folles et Laurière alors il nous sera très difficile d'assurer la sauvegarde du château et contribuer à l'attrait de la zone via l'accueil du public et des touristes.

Il y a co-visibilité et inter-visibilité avec l'ensemble de ces projets : une vue sur les aérogénérateurs de l'ensemble des pièces (Bersac), de la terrasse classée (Folles et Laurière), des douves et du portail (Folles) ; une co-visibilité du seul point de vue panoramique sur le château depuis Folles.

Nous tenons ici à rappeler également que le château emploie d'une manière certaine, régulière et locale des gardiens, jardiniers et artisans...

Lors de la prise de connaissance du projet nous avons tout d'abord été très surpris de voir que le château du Chambon et l'impact sur celui-ci avaient été tout simplement ignorés. Puis, à notre demande, un photomontage a pu être obtenu au bout de 4 mois. Or ce photomontage réalisé par EDPR a été pris depuis les murs du château et malgré nos nombreuses relances il n'a pas été possible d'en obtenir un avec les éoliennes géantes dominant et surplombant le château en arrière-plan.

Nous nous étonnons tout d'abord de la négligence de ne pas avoir pris en compte le château initialement, ensuite d'avoir limité l'étude d'impact et enfin de ne communiquer dans le dossier final qu'au travers d'une appréciation fautive en toute connaissance de causes.

En droit immobilier ceci constituerait un dol des vendeurs.

En effet dans son email du 12 mai 2018 la cheffe de projet d'EDPR reconnaît que les éoliennes seront prégnantes et visibles de l'ensemble des pièces. Celle-ci tente cependant de minimiser l'impact en argumentant que cette vision constitue un attrait touristique et tente de nous orienter plutôt vers l'impact du projet de Laurière (quelle était son intention ?). Elle m'assure que les photomontages seront partie intégrante du dossier final : ce n'est pas le cas.

Nous constatons aujourd'hui avec surprise que non seulement les photomontages ne sont pas joints mais qu'en plus le porteur du projet juge désormais l'impact sur le château nul et affirme l'absence de co-visibilité ce qui est bien évidemment faux.

- Comment écrire que les éoliennes ne seront pas en relation avec le site ? Alors que par email ils affirment un an plus tôt que les éoliennes seront prégnantes et visibles de toutes les pièces.
- Comment peuvent-ils affirmer qu'il n'y a pas de co-visibilité ? Alors que les façades et toitures inscrites sont en co-visibilité avec les éoliennes d'une part et que les éoliennes sont visibles des parcelles inscrites d'autre part.
- Comment affirmer qu'il n'y a pas de remise en cause ? Voir développement précédent.
- Comment peuvent-ils estimer que les enjeux sont nuls ?

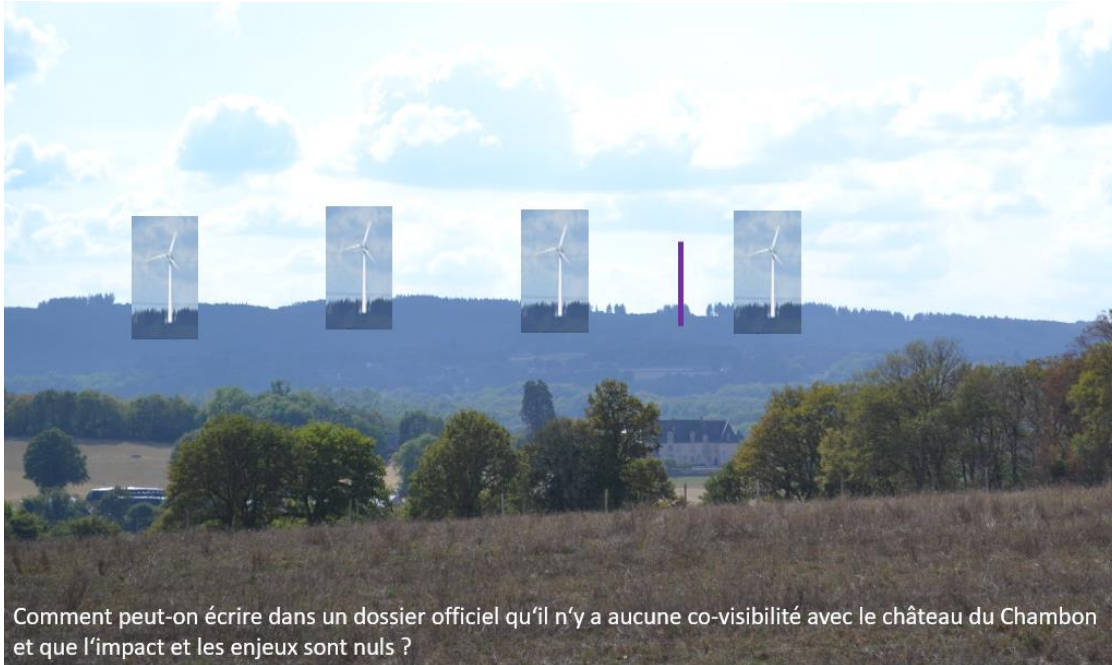
A nouveau au-delà des co-visibilités, nous craignons l'encerclement du château.

Nous insistons sur la rareté de ce type de monument dans le nord de la Haute-Vienne ; le rôle qu'il peut jouer dans l'attrait de la région, les emplois créés par le domaine, les taxes locales annuelles sans parler des taxes lors de l'acquisition (ces sommes sont loin d'être négligeables).

En bref la société EDPR raye le château de la carte et balaye 500 ans d'histoire (7,5 mètres d'archives aux archives départementales) et un projet de développement reposant sur l'ambition touristique de la région en deux mots : enjeu nul.

IDENTIFICATION	COMMUNE	CONSTATS / ENJEUX	SENSIBILITE	COVISIBILITE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE	ENJEUX
Patrimoine		se fait de manière rapide				
Château du Chambon	BERSAC SUR BVALES	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	5 km	Nul
Motte castrale dite Le Château	RAZES	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	5 km	Nul

Tableau 3 : Bilan des enjeux sur les paysages rapprochés et immédiats



Comment peut-on écrire dans un dossier officiel qu'il n'y a aucune co-visibilité avec le château du Chambon et que l'impact et les enjeux sont nuls ? Alors même que le promoteur a échangé avec les propriétaires et qualifié par écrit les éoliennes de prégnantes et visibles de toutes les pièces sans pour autant accepter de faire un photomontage professionnel comme celui propose ici en amateur (extraits de l'email reçu de la cheffe de projet en mai 2018 en page suivante). À droite de la photo le projet de Folles a moins de 2 km ; à gauche celui de Laurière. **Les 3 projets encerclent le château ; les 3 mats de mesure sont visibles des parcelles inscrites et protégées. La hauteur du château est d'environ 15 mètres, celles des éoliennes de 180 mètres.**



Extraits de l'email reçu de la cheffe de projet en mai 2018

De : Sophie Jacquot

Envoyé : samedi 12 mai 2018 23:07

À : 'Petit Lascoux' <petitlascoux@gmail.com>

Cc : Charline VIALLE <charline.vialle@alteretgo.fr>; Emeline PERRIN <emeline.perrin@alteretgo.fr>

Objet : RE: Projet éolien Bersac-sur-Rivalier - Compte rendu de l'atelier n°2 du 29-01-2017

Bonjour Monsieur,

Tout d'abord, je vous remercie pour votre retour de mail.

Je comprends vos inquiétudes concernant l'impact éventuel du projet éolien sur le château. Les éoliennes sont effectivement prégnantes, et il y aura des vues depuis les chambres.

Parmi les outils proposés pour apprécier l'intégration paysagère du parc éolien figure un carnet de photomontages. Pour le projet de Bersac, plus de 50 photomontages ont ainsi été faits dans les zones proches (1km) à éloignées (20km). Nous avons souhaité associer les riverains dans l'élaboration de l'étude paysagère en leur demandant si certains éléments du petit patrimoine local pouvaient être intégrés au dossier. Ainsi, en plus du photomontage depuis le château du Chambon, que nous intégrerons au dossier final, les riverains nous ont demandé de réaliser d'autres photomontages à des points de vue importants (La Salesse, La Pierre du Loup, Lailloux, La Pierre du Roy, Lavedrenne). Ces photomontages ont d'ailleurs été présentés lors du deuxième atelier de concertation.

Je ne sais pas si vous avez eu l'information, mais la commune de Laurière, limitrophe à Bersac-sur-Rivalier, développe elle aussi un projet éolien, dont le porteur de projet est la société Quadran. Ce projet est en cours d'instruction. Je ne dispose que peu d'information sur celui-ci, mais si vous souhaitez prendre connaissance de son actualité, je vous invite à vous rendre sur [le site de la préfecture](#) pour accéder aux éléments publics du projet. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du chef de projet si vous souhaitez prendre contact avec ce dernier :

Jean-Christophe Beaulieu
Propriétaire du Château du Chambon
Le Chambon
87370 Bersac sur Rivalier

Messieurs,

merci de votre écoute lors notre rencontre à votre permanence.



Originaire d'Oradour-sur-Glane, j'ai fait le choix, après une vingtaine d'années en expatriation, d'acquérir le château du Chambon en raison de la qualité de vie et de l'authenticité des paysages du Limousin avec l'ambition de contribuer au développement culturel et touristique de la région.

Ce château du 16ème siècle constitue un rare exemple de Renaissance en Limousin mais surtout il est un des rares châteaux de cette époque au nord de la Haute-Vienne qui nous soit parvenu sans destruction et avec peu de modifications. Il est inscrit aux Monuments Historiques ; et, d'importance dans l'instruction du dossier, les parcelles, les façades et les toitures sont -- entre autres éléments-- inscrites et protégées.

L'attractivité d'une région joue un rôle important dans l'attractivité d'un château mais l'attractivité d'un château joue également un rôle important dans l'attractivité d'une région.

Un château du 16ème siècle ne saurait survivre au 21ème siècle sans une forme d'accueil du public afin de contribuer à sa sauvegarde. Nous avons d'ailleurs dès cet été proposé des visites guidées et avons reçu un accueil très favorable avec plus de 300 visites en un mois pour cette première ouverture dans l'histoire du château : il y avait une vraie attente du public. Nous souhaitons l'ouverture de chambre d'hôtes dès l'année prochaine. Et travaillons enfin sur d'autres initiatives culturelles.

En parallèle nous prévoyons une tranche de travaux importants pour la sauvegarde du château (plus de 200 000 euros) dans le respect du Code du Patrimoine (ce qui double la facture). Ces travaux concernent les toitures classées qui seraient demain en co-visibilité des éoliennes géantes.

Qu'est ce qui modifiera réellement et durablement l'aspect historique du château : le choix entre deux catégories supérieures d'ardoise ou la co-visibilité avec des éoliennes géantes ?

Tous ces projets dépendent de l'attrait du public. Sans aucun doute l'insertion du château dans la vallée de la Gartempe entre Rivalier et Ardour au pied des monts d'Ambazac contribue fortement à l'attrait du domaine ; cette implantation n'est pas historiquement liée au hasard.

C'est à ce titre que nous nous inquiétons des nombreux projets éoliens en cours qui menacent tous ensemble le domaine d'encerclement aux quatre points cardinaux : Bersac, Folles, Laurière, Marsac... sans nommer St Pardoux et les projets au-delà.

Si le château se trouve encerclé par les projets d'aérogénérateurs industriels géants de Bersac, Folles et Laurière alors il nous sera très difficile d'assurer la sauvegarde du château et contribuer à l'attrait de la zone via l'accueil du public et des touristes.

Il y a co-visibilité et inter-visibilité avec l'ensemble de ces projets : une vue sur les aérogénérateurs de l'ensemble des pièces (Bersac), de la terrasse classée (Folles et Laurière), des douves et du portail (Folles) ; une co-visibilité du seul point de vue panoramique sur le château depuis Folles.

Nous tenons ici à rappeler également que le château emploie d'une manière certaine, régulière et locale des gardiens, jardiniers et artisans...

Lors de la prise de connaissance du projet nous avons tout d'abord été très surpris de voir que le château du Chambon et l'impact sur celui-ci avaient été tout simplement ignorés. Puis, à notre demande, un photomontage a pu être obtenu au bout de 4 mois. Or ce photomontage réalisé par EDPR a été pris depuis les murs du château et malgré nos nombreuses relances il n'a pas été possible d'en obtenir un avec les éoliennes géantes dominant et surplombant le château en arrière-plan.

Nous nous étonnons tout d'abord de la négligence de ne pas avoir pris en compte le château initialement, ensuite d'avoir limité l'étude d'impact et enfin de ne communiquer dans le dossier final qu'au travers d'une appréciation fautive en toute connaissance de causes.

En droit immobilier ceci constituerait un dol des vendeurs.

En effet dans son email du 12 mai 2018 la cheffe de projet d'EDPR reconnaît que les éoliennes seront prégnantes et visibles de l'ensemble des pièces. Celle-ci tente cependant de minimiser l'impact en argumentant que cette vision constitue un attrait touristique et tente de nous orienter plutôt vers l'impact du projet de Laurière (quelle était son intention ?). Elle m'assure que les photomontages seront partie intégrante du dossier final : ce n'est pas le cas.

Nous constatons aujourd'hui avec surprise que non seulement les photomontages ne sont pas joints mais qu'en plus le porteur du projet juge désormais l'impact sur le château nul et affirme l'absence de co-visibilité ce qui est bien évidemment faux.

- Comment écrire que les éoliennes ne seront pas en relation avec le site ? Alors que par email ils affirment un an plus tôt que les éoliennes seront prégnantes et visibles de toutes les pièces.
- Comment peuvent-ils affirmer qu'il n'y a pas de co-visibilité ? Alors que les façades et toitures inscrites sont en co-visibilité avec les éoliennes d'une part et que les éoliennes sont visibles des parcelles inscrites d'autre part.
- Comment affirmer qu'il n'y a pas de remise en cause ? Voir développement précédent.
- Comment peuvent-ils estimer que les enjeux sont nuls ?

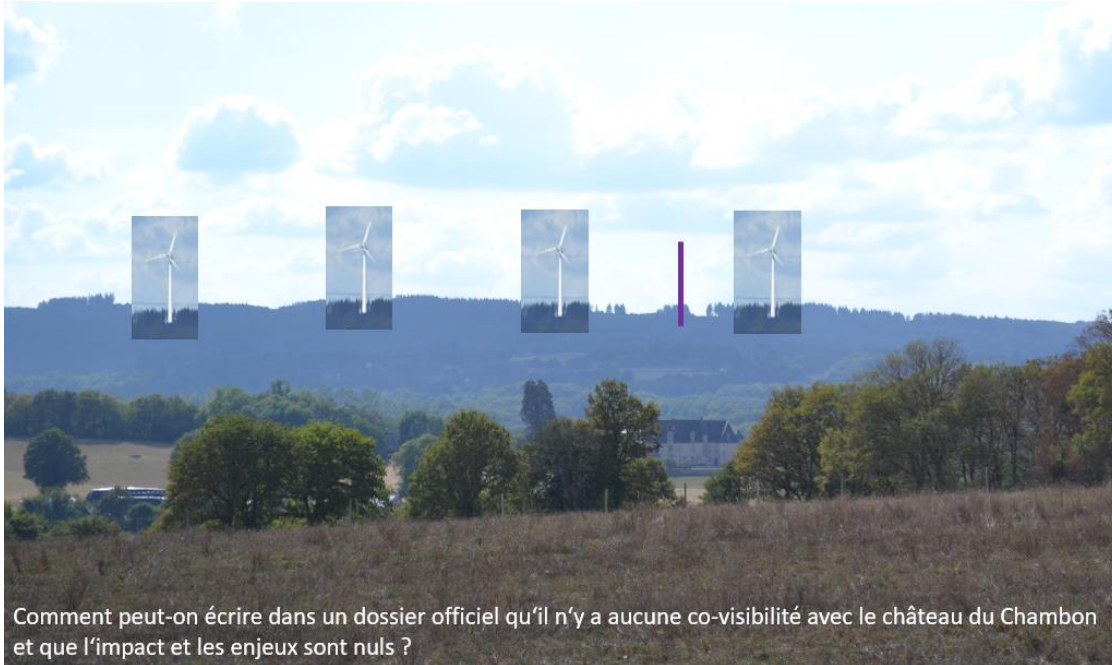
A nouveau au-delà des co-visibilités, nous craignons l'encerclement du château.

Nous insistons sur la rareté de ce type de monument dans le nord de la Haute-Vienne ; le rôle qu'il peut jouer dans l'attrait de la région, les emplois créés par le domaine, les taxes locales annuelles sans parler des taxes lors de l'acquisition (ces sommes sont loin d'être négligeables).

En bref la société EDPR raye le château de la carte et balaye 500 ans d'histoire (7,5 mètres d'archives aux archives départementales) et un projet de développement reposant sur l'ambition touristique de la région en deux mots : enjeu nul.

IDENTIFICATION	COMMUNE	CONSTATS / ENJEUX	SENSIBILITE	COVISIBILITE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE	ENJEUX
Patrimoine		se fait de manière rapide				
Château du Chambon	BERSAC SUR BVALES	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	5 km	Nul
Motte castrale dite Le Château	RAZES	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	5 km	Nul

Tableau 3 : Bilan des enjeux sur les paysages rapprochés et immédiats



Comment peut-on écrire dans un dossier officiel qu'il n'y a aucune co-visibilité avec le château du Chambon et que l'impact et les enjeux sont nuls ? Alors même que le promoteur a échangé avec les propriétaires et qualifié par écrit les éoliennes de prégnantes et visibles de toutes les pièces sans pour autant accepter de faire un photomontage professionnel comme celui propose ici en amateur (extraits de l'email reçu de la cheffe de projet en mai 2018 en page suivante). À droite de la photo le projet de Folles a moins de 2 km ; à gauche celui de Laurière. **Les 3 projets encerclent le château ; les 3 mats de mesure sont visibles des parcelles inscrites et protégées. La hauteur du château est d'environ 15 mètres, celles des éoliennes de 180 mètres.**



Extraits de l'email reçu de la cheffe de projet en mai 2018

De : Sophie Jacquot

Envoyé : samedi 12 mai 2018 23:07

À : 'Petit Lascoux' <petitlascoux@gmail.com>

Cc : Charline VIALLE <charline.vialle@alteretgo.fr>; Emeline PERRIN <emeline.perrin@alteretgo.fr>

Objet : RE: Projet éolien Bersac-sur-Rivalier - Compte rendu de l'atelier n°2 du 29-01-2017

Bonjour Monsieur,

Tout d'abord, je vous remercie pour votre retour de mail.

Je comprends vos inquiétudes concernant l'impact éventuel du projet éolien sur le château. Les éoliennes sont effectivement prégnantes, et il y aura des vues depuis les chambres.

Parmi les outils proposés pour apprécier l'intégration paysagère du parc éolien figure un carnet de photomontages. Pour le projet de Bersac, plus de 50 photomontages ont ainsi été faits dans les zones proches (1km) à éloignées (20km). Nous avons souhaité associer les riverains dans l'élaboration de l'étude paysagère en leur demandant si certains éléments du petit patrimoine local pouvaient être intégrés au dossier. Ainsi, en plus du photomontage depuis le château du Chambon, que nous intégrerons au dossier final, les riverains nous ont demandé de réaliser d'autres photomontages à des points de vue importants (La Salesse, La Pierre du Loup, Lailloux, La Pierre du Roy, Lavedrenne). Ces photomontages ont d'ailleurs été présentés lors du deuxième atelier de concertation.

Je ne sais pas si vous avez eu l'information, mais la commune de Laurière, limitrophe à Bersac-sur-Rivalier, développe elle aussi un projet éolien, dont le porteur de projet est la société Quadran. Ce projet est en cours d'instruction. Je ne dispose que peu d'information sur celui-ci, mais si vous souhaitez prendre connaissance de son actualité, je vous invite à vous rendre sur [le site de la préfecture](#) pour accéder aux éléments publics du projet. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du chef de projet si vous souhaitez prendre contact avec ce dernier :

Jean-Christophe Beaulieu
Propriétaire du Château du Chambon
Le Chambon
87370 Bersac sur Rivalier